



QUI EST CONCERNÉ ?

- Toutes les entreprises qui exercent des activités dans l'Union européenne (UE)
- Toutes les entreprises établies hors de l'UE qui traitent des données à caractère personnel de citoyens de l'UE



QUE PRÉVOIT LE RÈGLEMENT ?

- Le renforcement de la protection des données à caractère personnel
- Des sanctions plus lourdes en cas de non-respect
- L'extension des pouvoirs réglementaires au-delà des frontières de l'UE



AMENDES POUR NON-RESPECT POUVANT S'ÉLEVER À

4%

DU CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL MONDIAL OU

20 M€



LE NOUVEAU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) DE L'UE AURA UN IMPACT SUR LES ENTREPRISES DU MONDE ENTIER



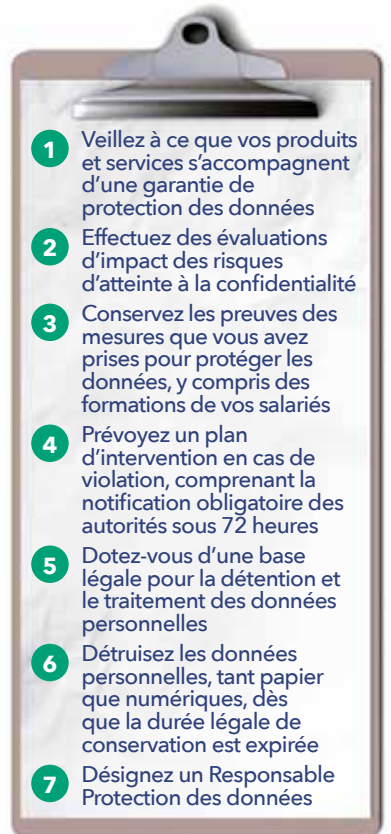
ENTRÉE EN VIGUEUR LE 25 MAI 2018
ÊTES-VOUS PRÊT ?



QUE SIGNIFIE LE RÈGLEMENT POUR LES INDIVIDUS ?

- Ils doivent donner leur consentement pour le traitement des données personnelles
- Le droit à « l'oubli » des données
- Ils peuvent demander une copie de toutes les données détenues par autrui

7 CONSEILS POUR VOUS AIDER À RESPECTER LE RÈGLEMENT



- 1 Veillez à ce que vos produits et services s'accompagnent d'une garantie de protection des données
- 2 Effectuez des évaluations d'impact des risques d'atteinte à la confidentialité
- 3 Conservez les preuves des mesures que vous avez prises pour protéger les données, y compris des formations de vos salariés
- 4 Prévoyez un plan d'intervention en cas de violation, comprenant la notification obligatoire des autorités sous 72 heures
- 5 Dotez-vous d'une base légale pour la détention et le traitement des données personnelles
- 6 Détruisez les données personnelles, tant papier que numériques, dès que la durée légale de conservation est expirée
- 7 Désignez un Responsable Protection des données